



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## dépenses

Question écrite n° 16601

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de l'institut Montaigne « Redonner sens et efficacité à la dépense publique ». Ce rapport propose d'engager une réduction des dépenses de personnel dans les trois fonctions publiques. En effet, le taux d'administration français étant un des plus élevés au sein de l'OCDE, la réduction du nombre de fonctionnaire selon l'institut Montaigne devrait ralentir dans la fonction publique d'État, s'accélérer dans la fonction publique territoriale et se stabiliser dans la fonction publique hospitalière. Elle demande comment le Gouvernement entend étudier cette proposition.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé, pour la période 2012-2017, dans une politique de stabilisation des emplois de l'État : ceci a été formalisé par l'article 7 de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques du 31 décembre 2012. Dans ce cadre, le Gouvernement a distingué des missions prioritaires (éducation, sécurité et justice) qui bénéficieront des créations d'emplois nécessaires à la réalisation de leurs objectifs. La stabilité de l'emploi est garantie par des réductions d'emplois dans les autres ministères. Cette réallocation des effectifs permettra d'améliorer l'efficacité de l'action publique tout en maîtrisant les dépenses de personnel. Il s'agit d'un choix qualitatif, qui s'oppose à la simple réduction uniforme des effectifs. En ce qui concerne la fonction publique hospitalière, la maîtrise des effectifs est réalisée dans le cadre du pilotage des dépenses de l'assurance-maladie. Les effectifs de la fonction publique territoriale dépendent quant à eux des politiques conduites par les différents niveaux de collectivités territoriales et ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. Par ailleurs, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, une évaluation des politiques publiques doit conduire à atteindre l'objectif d'efficacité des politiques mises en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16601

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 janvier 2013](#), page 931

**Réponse publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11664